

D'autres enquêtes sont également prometteuses. Nous saluons les travaux de la Commission interaméricaine des droits de l'homme sur la situation en Argentine ainsi que d'enquête effectuée par d'éminents juristes africains au sujet d'événements tragiques récents survenus dans l'Empire centrafricain. De plus, les chefs de gouvernement du Commonwealth ont accepté lors de leur rencontre de cet été à Lusaka d'envisager la mise sur pied d'une commission des droits de la personne au sein du Commonwealth. Enfin, de modestes progrès ont été enregistrés au sein de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies; je songe ici à la nomination d'un rapporteur spécial chargé de faire enquête sur la situation en Guinée équatoriale ainsi qu'aux contacts établis par la Commission avec certains gouvernements à la suite de ses débats à huis clos. Voilà autant de réalisations fort encourageantes. Mais il reste encore beaucoup à faire.

L'ONU doit trouver de meilleurs moyens, des moyens plus sûrs, de s'occuper des violations flagrantes des droits de la personne, où qu'elles se produisent. Il faut être en mesure d'agir avec efficacité sur-le-champ et non pas des années après que ces droits ont commencé à être battus en brèche. C'est pourquoi le Canada appuie depuis longtemps le projet de créer un haut commissariat aux droits de l'homme. Cette proposition, qui créerait en quelque sorte un défenseur international des droits de la personne, est étudiée depuis des années, mais trop peu d'États membres ont eu le courage nécessaire pour y donner suite.

Laissez-moi donc vous proposer une autre solution. Que l'Assemblée générale convienne de créer le poste de Sous-secrétaire général aux droits de l'homme, et qu'elle y nomme une personnalité d'envergure internationale. Cette personne pourrait remplir le mandat confié au Secrétaire général aux termes de la Charte et user de ses bons offices en matière de droits de la personne. L'ONU disposerait ainsi d'un moyen d'assumer une responsabilité primordiale qui lui a été confiée par les peuples du monde.

De même, il serait facile de trouver une façon de mettre fin au nombre effarant de disparitions de par le monde. Nous préconisons que la Commission des droits de l'homme reçoive pour instruction de créer un comité d'experts chargé de faire enquête sur ces disparitions inexplicables.